EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Magali GALLAIS à Cyril CINEUX, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à M. Guillaume VIMONT.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 sans laisser de pouvoir.
Jérôme GODARD quitte la séance pendant le débat de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Christian PORTEFAIX quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 13

CONSTRUCTION DU LIEU IDENTITAIRE DE LA SCÈNE NATIONALE DEMANDE DE SUBVENTIONS

La Ville de Clermont-Ferrand a lancé en 2014 la construction d'un lieu identitaire pour la Comédie, labellisée « Scène Nationale » depuis 1997, dont l'avant projet définitif a été approuvé en Conseil municipal le 30 septembre dernier.

Dès sa genèse, les partenaires institutionnels se sont montrés favorables à soutenir ce projet structurant pour le territoire métropolitain.

En effet, identifiée dans le cadre du contrat de plan État/Région (CPER) 2015-2020 au sein de son 4e pilier dédié à la culture, l'installation de la Scène nationale est soutenue à hauteur de 6 millions d'euros par l'État et de 4 millions par le Conseil régional.

Le CPER reconnaît que les grands événements culturels sont devenus aujourd'hui un enjeu fort des politiques publiques locales et que leurs retombées sont multiples en termes notamment de notoriété, d'attractivité et de valorisation économique des territoires.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'est également engagé à financer le projet à hauteur de 4 millions, à travers son contrat territorial de développement durable (CTDD), dans la mesure où cette future Scène est un des leviers du développement communautaire. C'est également en ce sens que Clermont-communauté compte attribuer une subvention de 8 millions d'euros.

En conséquence, le projet s'élevant à 31 millions d'euros HT, la participation de la Ville devrait s'établir à 9 millions d'euros. Les co-financements représentent ainsi près de 71 % du montant total du projet.

Plan de financement à ce jour						
	Dépenses	**Recettes**				
Construction du bâtiment	31 000 000	Clermont-communauté	État	Conseil régional	Conseil départemental	Union européenne
		8 000 000	6 000 000	4 000 000	4 000 000	A déterminer ultérieurement
TOTAL	31 000 000 €	Total des recettes : 22 000 000 € (71%) Autofinancement Ville de Clermont-Ferrand 9 000 000 € (29%)				

Très prochainement, un travail d'analyse sera mené pour apprécier l'éligibilité du projet à l'axe 5 du FEDER (protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources) et à l'axe 8 (urbain intégré) dans son 2e volet consacré à l'amélioration de l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés.

Dès cet automne, la Ville va déposer les dossiers de subvention auprès des co-financeurs, afin de permettre la libération des fonds prévus, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Aussi il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'obtention de ces

différentes subventions auprès des partenaires financiers, tel que l'Union Européenne et Clermont Communauté. En effet, il est à noter que les mêmes démarches auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional seront accomplies par M. le Maire conformément à la délégation qui lui a été donnée par délibération du Conseil Municipal du 26 Février 2016 et à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 novembre 2016
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN